

Article paru le : 06 mars 2009

## **Le chef-cuisinier du CHU vole 17 kg de viande**

Un responsable de cuisine du CHU Robert-Debré vient d'être condamné à deux mois de prison avec sursis. Le 27 décembre dernier, il avait été pris en flagrant délit de vol par les caméras de surveillance de l'établissement hospitalier alors qu'il sortait 17 kg de viande des cuisines. « C'était quoi comme viande ? » interroge le président du tribunal correctionnel de Reims. « Rôti de veau », répond le prévenu qui n'en mène pas large. « Pas mauvais », apprécie le président qui poursuit : « C'était pour revendre, pour les fêtes ? ». Réponse négative du prévenu. « Même pas, c'était pour aider une amie qui s'est retrouvée seule ».

Altruisme ou pas, le CHU a décidé de ne pas payer l'addition et la responsable du contentieux est venue réclamer 143 euros pour les 17 kg de viande volés le 27 décembre et 602 euros « pour les autres vols antérieurs ». Réaction acerbe du chef cuisinier : « Je ne vais pas payer pour les autres ! ». Le président s'étonne : « ah bon ? Tout le monde se sert ? ». La question reste en suspens. Le prévenu se défend : « Je voulais seulement aider cette femme ». Le président lance « mais vous n'êtes pas les Restos du cœur ! ». Pour le substitut du procureur de la République, Camille Sigriest, « à défaut de mettre du beurre dans les épinards, le chef-cuisinier voulait jouer au bon samaritain ». Mais il s'interroge : « Si c'est vrai, les 17 kg étaient-ils vraiment nécessaires ? ». Il requiert 3 mois de prison avec sursis. Me Flasaquier, pour la défense a, bien sûr, mis en avant le passé sans tâche de son client. Il travaille depuis 23 ans au CHU et n'avait jamais fait parler de lui.

« Il a eu une phase difficile et a fait une bêtise qu'il a reconnue. » S'il a subi une mise à pied de 10 jours, l'homme n'a pas été licencié : « Le CHU lui conserve sa confiance », a ajouté l'avocat.

Le tribunal a condamné le chef-cuisinier à deux mois de prison avec sursis. Il devra rembourser 143 euros au CHU.

P.B.